

Le problème avec la réduction des impôts sur le revenu c'est que ça stimule suffisamment l'économie pour que tout le monde rentre dans la tranche supérieure.

Harold Coffin.

Les garderies à sept dollars (7 \$) sont-elles une aubaine? Édition 2008

Veillez noter que les calculs sont établis sur la base des règles fiscales et des mesures sociales connues au 30 avril 2008. Il est possible que des modifications annoncées subséquemment modifient les résultats de nos simulations.

**Claude Laferrière
Professeur à l'UQAM — Avril 2008**

L'origine de la question

Toutes les familles doivent assurer la garde de leurs enfants. Certaines optent pour la solution dite traditionnelle: un membre du couple travaille [le pourvoyeur] tandis que l'autre [le gardien] reste à la maison. Apparemment, la proportion de ce type de ménage serait en diminution¹. Est-ce pour cela que le gouvernement du Québec a choisi de ne pas compenser la perte de revenu du parent² ayant décidé de demeurer à la maison? En 1997, Québec optait pour bonifier massivement une autre approche: les garderies à l'extérieur de la famille. Il se lançait le programme de garderies à 5 \$.

Depuis, ces garderies ont accaparé une part de plus en plus importante des ressources financières gouvernementales. Le budget de dépenses 2008-2009 du Québec accorde au ministère «Famille et aînés» la somme de 1 941 \$ millions dont plus de 1 795 \$³ au seul chapitre des services de garde. C'est plus de 92% de l'enveloppe de ce ministère. La lecture du «Plan stratégique 2005-2008» du ministère Famille et aînés montre que cette tendance est là pour rester.

En fait, une proportion importante des familles québécoises est composée de ménages monoparentaux ou de couples dont les deux membres travaillent. Tant que les enfants sont jeunes, il est nécessaire d'assurer une garde du ou des enfants. Selon la disponibilité des places, certains parents optent pour des garderies à 7 \$. D'autres confient leur(s) enfant(s) à des garderies à plein tarif quand ils en trouvent, à des voisins ou à des personnes à la maison.

Lors des dernières années, nous avons publié des chiffres démontrant que la garderie à 7 \$ était financièrement désavantageuse pour les ménages à revenu moyen. Une perte financière affectait particulièrement les ménages dont le revenu familial se situait dans la tranche 25 000 \$ à 35 000 \$. Cela pouvait sembler paradoxal mais c'était la réalité. Des ménages payant de 20\$ à 30 \$ par jour se retrouvaient plus riches (ou moins pauvres) que ceux ayant déboursé les 7 \$. Qu'en est-il en 2008?

-
- 1 En 2004, seulement 28.5% des enfants d'âge préscolaire ne seraient l'objet d'aucun service de garde sur une base régulière. *Institut de la statistique, Enquête sur les besoins et préférences des familles en matière de service de garde-2004, page 63, tome 1, section 2.2, avril 2006.*
 - 2 Durant la campagne électorale du printemps 2007, l'ADQ avait lancé l'idée d'une allocation modulée. On peut lire en page 9 de leur programme: *REDONNER AUX PARENTS LA LIBERTÉ DE CHOIX. Offrir à toutes les familles une allocation familiale significative pour chaque enfant d'âge préscolaire ne fréquentant pas le réseau de garderies subventionnées.*
 - 3 Conseil du trésor - Québec. Budget de dépenses 2008-2009, volume II. Crédits par portefeuille pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009, pages 115 et sq.

Le programme de garderie à 5 \$ / 7 \$

En 1997, le gouvernement québécois créait le «Programme de places à contribution réduite dans les centres de la petite enfance et les garderies pour les enfants de 0 à 4 ans». Il a rapidement été surnommé «Garderie à 5 piastres». Depuis, il s'est mué en un *programme de services de garde éducatifs*, encadré par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Le personnel n'est plus constitué de gardiennes d'enfants. Les enfants sont maintenant pris en charge par des éducatrices⁴.

Lors du lancement de l'ancien programme en 1997, le prix moyen de garde d'un enfant d'âge préscolaire était de l'ordre de 14 \$ à 16 \$ par jour. Pour les poupons, il était un peu plus élevé à environ 19 \$. Aujourd'hui, en dehors du système subventionné, la moyenne⁵ serait d'environ 25 \$ pour les enfants âgés de 2 à 4 ans tandis que pour les moins de deux ans, le prix oscille autour de 28,50 \$. On comprend pourquoi payer seulement 5 \$ a rapidement été perçu comme une aubaine. Même avec un tarif majoré à 7 \$, de très nombreux parents croient à l'aubaine. À la fin de mars 2008, on compterait un peu plus de 201 000 places⁶. Le gouvernement s'est fixé l'objectif de d'ajouter 20 000 nouvelles place d'ici 2012. Malgré tout, les médias parlent de pénurie actuelle et appréhendée.

Cette année encore, nous posons les deux questions suivantes: *Les garderies à 7 \$ sont-elles une aubaine financière? Si oui, est-ce vrai pour tous les ménages?* Dans le domaine des finances personnelles, la règle d'or est de se méfier des conclusions hâtives. Répondre à ces questions est à la fois simple et complexe. Imaginer la réponse est simple. Il suffit de comparer l'économie réalisée par le paiement de frais de garde à 7 \$ avec les pertes d'argent qu'engendre le choix de ne pas utiliser des services à tarifs plus élevés. Comme on s'en doute, les calculs pour arriver à cette comparaison sont complexes.

Au Canada et au Québec, la quasi-totalité des mesures fiscales et sociales utilisent une même donnée: le *revenu net familial* des ménages. Ce montant est établi à l'aide de la déclaration annuelle de revenus. Les variations du revenu net familial⁷ auront un effet direct non seulement sur l'impôt à payer mais aussi sur un ensemble de prestations sociales. Quand vous ne payez que 7 \$ par jour pour la garde de votre enfant, vous économisez bien sûr. Mais cette économie aura des répercussions sur plusieurs autres mesures des deux paliers de gouvernement. **ELLE VOUS FERA PERDRE DE L'ARGENT AILLEURS.** Il s'agit simplement de savoir combien.

4 Le terme est important puisque les grèves rotatives à l'hiver 2007 visaient à protester contre la création d'une nouvelle classification: les aides-éducatrices. D'ailleurs, il y aurait peut-être lieu de ne plus les qualifier de garderies mais de «centres d'éducation» ou «écoles pré-pré-maternelles».

5 Il s'agit d'une moyenne à la fois en garderie commerciale, en milieu familial ou à la maison. De plus, on constate des variations selon les régions. Dans les garderies subventionnées le coût est nettement plus élevé: 40 \$ dans les CPE et 33 \$ en garderies privées.

6 Ministère «Famille et aînés - Québec».
<http://www.mfa.gouv.qc.ca/services-de-garde/portrait-des-services-de-garde/places-en-services-de-garde/> [avril 2008].
Selon le ministère, il n'y aurait que 4 750 places dans des garderies non subventionnées.

7 La prestation universelle pour garde d'enfants [PUGE] est imposable mais n'a aucun effet sur les autres mesures sociales: prestations fiscales pour enfants, crédits de TPS et TVQ, prestation fiscale pour revenu de travail et crédit d'impôt remboursable pour frais de garde.

Ce que l'on perd au Québec

Bénéficiaire d'un prix réduit à 7 \$ n'est pas un cadeau gratuit. Depuis 1994, les frais de garde réguliers donnent droit à un crédit d'impôt remboursable. Les frais de garde à 7 \$ (y compris ceux pour la garde en milieu scolaire) ne sont pas admissibles au crédit québécois. C'est normal, ce type de garderies est déjà largement subventionné. Ainsi, selon la disponibilité de places et de l'option par la famille, Québec accorde soit un crédit remboursable ou soit permet de ne payer que 7 \$ par jour.

Ce crédit fonctionne de manière relativement simple. Le parent qui encoure des frais de garde joint le formulaire "ANNEXE C" à sa déclaration annuelle de revenus. Le crédit servira en premier lieu à réduire les impôts et autres taxes des parents. S'il reste un solde, il est simplement **REMBOURSÉ** contrairement aux crédits personnels qui ne servent qu'à réduire l'impôt à payer.

Au fur et à mesure que le revenu net familial augmente, le taux du crédit diminue. Les niveaux de revenus⁸ et les taux sont présentés en annexe 2. Tant que le revenu familial ajusté⁹ ne dépasse pas le seuil de 30 795 \$, le taux de remboursement s'établit à 75% des frais admissibles encourus. Le revenu familial augmentant, le remboursement sera moins généreux. Le taux diminue de 1% par tranche d'augmentation du revenu familial d'environ 1 000 \$ (1 000 \$ indexés depuis 2002). À 50 000 \$, le taux n'est plus que de 57%. Après 84 510 \$, il se stabilise à 26%, son niveau le plus bas.

Voici un d'exemple. Pour un ménage possédant un revenu net familial de 28 000 \$, des frais de garde de 24 \$ par jour vont générer un crédit remboursable de 18 \$ (75% de 24 \$) laissant un coût net de 6 \$. Quand les frais quotidiens s'élèvent à 26 \$, le crédit maximum remboursable passe alors à 19,50 \$ (75% de 26 \$). Dans les deux cas, le coût net est **MOINS ÉLEVÉ QUE LE TARIF ACTUEL** de 7 \$. Où est l'aubaine pour ce ménage?

Par contre, quand le revenu familial ajusté s'établit à 60 000 \$¹⁰, le taux de remboursement n'est plus que 49%. Si ce ménage paie 24\$, son coût net s'élèvera à 12,24 \$. À 28 \$, le coût net augmenta à 14,28 \$. On peut déjà percevoir le début d'un avantage financier, mais l'analyse est loin d'être terminée. Il faut tenir compte d'un autre acteur que l'on dit plein d'argent: le gouvernement fédéral.

8 Depuis 2002, les tranches de revenu sont indexées au même taux que les autres composantes fiscales.

9 Pour une bonne majorité de ménages, il s'agit du revenu total pour fins d'impôt, sans inclusion de la PUGE, diminué des contributions aux régimes de retraite, aux RÉER et de la déduction pour employé et travailleur autonome [1 000 \$ maximum en 2008].

10 En 2008, la tranche varie de 59305 \$ à 60 440 \$.

Ce que l'on perd au fédéral

D'une façon différente, Ottawa cherche aussi à soutenir les parents qui encourent des frais de garde d'enfants. Ces frais constituent une déduction permise dans le calcul du revenu net d'un parent¹¹. Ce revenu net sert directement à l'établissement du revenu net familial¹². Des mesures **fédérales** sont directement affectées par le niveau du revenu. Ce sont:

- ▶ L'impôt sur le revenu dont l'importance (4 paliers) varie selon le niveau du revenu du parent ayant droit à la déduction.
- ▶ Les prestations fiscales canadiennes pour enfant (composées du supplément national et la prestation de base) et du crédit de taxes sur les produits et services (TPS).
- ▶ Pour certains ménages (couples), quand le revenu familial ajusté est relativement bas, la prestation fiscale pour revenu de travail sera fortement influencée.

Supposons que votre revenu de travail s'élève à 30 000 \$. En payant 6 500 \$ (26 \$ par jour), votre revenu net passera à 23 500 \$ tandis que celui d'une famille payant 1 750 \$ s'établira à 28 250 \$. À coup sûr, ce ménage économisera quotidiennement 19 \$ ou 4 750 \$ pour l'année, mais il devra:

- ▶ Payer **plus** d'impôt fédéral pour l'année 2008.
- ▶ Recevoir **moins** d'allocations familiales fédérales de juillet 2009 à juin 2010.
- ▶ Recevoir **moins** de crédit de TPS de juillet 2009 à juin 2010.
- ▶ À ce niveau, la prestation fiscale pour revenu de travail est déjà réduite à zéro.

Des données chiffrées

Nous avons dressé une série de tableaux permettant de répondre à la majorité des situations. Ils illustrent la situation, par tranche de 1 000 \$, de différents ménages dont le revenu familial varie de 25 000 \$¹³ à 80 000 \$. Selon leurs caractéristiques, ils:

- a) Vivent en couple ou sont monoparentaux.
- b) Ont un (1), deux (2) ou (3) enfants dont un seul est d'âge préscolaire et est confié à une garderie 250 jours par année.
- c) Doivent payer des frais quotidiens (par année) de garderie de 24 \$ (6 000 \$), 26 \$ (6 500 \$), 28 \$ (7 000 \$) et 30\$¹⁴ (7 500 \$) versus le tarif réduit de 7 \$ (1 750 \$).

Les résultats évoluent selon le revenu familial, le montant des frais de garderie et le nombre d'enfants. Dans les deux tableaux qui suivent, nous présentons ici les résultats *sommaires* pour deux (2) ménages-types:

11 Sauf exceptions précises, c'est le parent dont le revenu est le plus faible qui bénéficie de la déduction.

12 Le total des deux revenus nets dans le cas d'un couple.

13 À moins d'être au salaire très minimum, il semble peu logique qu'un couple ayant deux emplois ne génèrent que 25 000\$ de revenu familial. Nous présentons ce niveau de revenu qu'à titre indicatif.

14 Le maximum annuel déductible s'élève à 7 000\$. Nous présentons tout de même la situation à 30 \$ par jour ou 7 500 \$. La présence des CPE a poussé à la hausse les frais de garde d'enfant.

a) Un ménage monoparental avec deux enfants (# 12)

Par jour:	24 \$	26 \$	28 \$	30\$
Par année	6 000 \$	6 500\$	7 000 \$	7 500\$

Revenu net familial

28 000 \$ = une perte	- 1 407	- 1 348	- 1 223	- 723
30 000 \$ = une perte	- 1 640	- 1 630	- 1 620	- 1 120
35 000 \$ = une perte	- 1 635	- 1 673	- 1 711	- 1 211
40 000 \$ = une perte	- 1 585	- 1 623	- 1 660	- 1 160
...				
50 000 \$ = un gain ou une perte	- 403	- 335	- 266	+ 234
60 000 \$ = un gain	+ 299	+ 502	+ 576	+ 1 076
75 000 \$ = un gain	+ 1 079	+ 1 345	+ 1 486	+ 1 986
100 000 \$ = un gain	+ 1 597	+ 1 839	+ 2 080	+ 2 580

b Un couple avec deux enfants # 22

Par jour:	24 \$	26 \$	28 \$	30 \$
Par année	6 000	6 500	7 000	7 500

Revenu net familial

28 000 \$ = une perte	- 1 370	- 1 311	- 1 186	- 686
30 000 \$ = une perte	- 1 511	- 1 501	- 1 491	- 991
35 000 \$ = une perte	- 1 153	- 1 191	- 1 228	- 728
40 000 \$ = une perte	- 1 021	- 1 001	- 981	- 481
50 000 \$ = un gain ou une perte	- 516	- 356	- 196	+ 304
60 000 \$ = un gain	+ 359	+ 459	+ 559	+ 1 059
75 000 \$ = un gain	+ 1 328	+ 1 560	+ 1 792	+ 2 292
100 000 \$ = un gain	+ 1 896	+ 2 183	+ 2 471	+ 2 971

En clair, cette politique fait perdre aux ménages à faible revenu des sommes importantes. Avec un revenu de 35 000 \$, un ménage monoparental avec deux enfants (# 12) est loin du seuil de la richesse, très loin même. Opter pour une garderie à 7 \$ fait perdre des sommes supérieures à 1 600 \$. C'est énorme. Quand le ménage compte trois enfants, l'effet est encore plus pervers puisque la perte annuelle est encore plus élevée. Elle passe à plus de 2 000 \$. Pour les couples, les chiffres ne sont que légèrement différents. L'ordre de grandeur reste sensiblement le même. Voilà des dollars qui seraient loin de nuire au budget de ces familles. Dans ces circonstances, on est très loin de la définition d'une aubaine. On est plutôt dans le domaine de l'illusion et de l'imposture.

Pour comprendre la mécanique des calculs, voici l'illustration d'un cas type: un ménage monoparental ayant deux enfants (# 12) et gagnant 35 000 \$ par année.

	24 \$/jour	26 \$/jour	28 \$/jour	30 \$/jour
Frais de garde annuels non subventionnés	6 000	6 500	7 000	7 500
Frais de garde annuel à 7 \$	<u>1 750</u>	<u>1 750</u>	<u>1 750</u>	<u>1 750</u>
Économies directes	<u>4 250</u>	<u>4 750</u>	<u>5 250</u>	<u>5 750</u>
Pertes au fédéral				
Augmentation d'impôt sur le revenu - 2008	- 532	- 595	- 658	- 658
Diminution des prestations pour enfants - 2009/08	- 978	- 1 093	- 1 208	- 1 208
Diminution du crédit de TPS - 2009/08	- 55	- 55	- 55	- 55
Pertes au Québec				
Crédit remboursable = 71% des frais réguliers ¹⁵	<u>- 4 320</u>	<u>- 4 680</u>	<u>- 5 040</u>	<u>- 5 040</u>
Pertes directes	<u>- 5 885</u>	<u>- 6 423</u>	<u>- 6 961</u>	<u>- 6 961</u>
Perte nette (Économies directes - pertes directes)	- 1 635	- 1 673	- 1 711	- 1 211

15 En 2008, le maximum de déduction pour revenu de travail s'élève à 1 000 \$ par contribuable admissible. Cette déduction fait passer le revenu autonome de 35 000 \$ à 34 000 \$. À ce niveau, le taux de remboursement du crédit québécois s'élève à 72%.

Conclusion

Il nous apparaît important de préciser qu'il n'est aucunement question ici de comparer la situation globale des parents québécois avec celle des parents des autres provinces. Seul ce qui se passe au Québec nous intéresse, les garderies à 7 \$ étant un phénomène purement québécois.

Si votre revenu familial se situe entre 27 000 \$ et 45 000 \$, le programme de garderie à 7 \$ constitue une mauvaise décision financière. Le seul avantage réside dans le fait de ne financer que seulement 7 \$ par jour. Avec des frais versés à une garderie à cotisations non réduite (ou à une personne), il faut attendre le remboursement des impôts au printemps de l'année suivante. Il faut aussi attendre les versements des prestations fiscales pour enfants et du crédit de TPS qui s'étalent sur les deux années suivantes: de juillet 2009 à juin 2010.

On comprend que les ménages à faible revenu n'aient pas les ressources financières pour financer plus que les 7 \$ par jour. Jusqu'à 2004, c'était un problème de financement insoluble. Depuis 2005, les choses ont changé; une nouvelle possibilité d'encaissement plus rapide s'ajoute à une autre déjà existante.

- 1) Il a toujours été possible de bénéficier immédiatement, en tout ou partie, de l'économie d'impôt fédéral générée par les frais de garde. Le parent n'a qu'à fournir à son employeur le formulaire¹⁶ prescrit permettant de réduire les retenues à la source d'impôt fédéral. En 2008, avec un revenu familial de 30 000 \$, un ménage monoparental de deux enfants, versant 24 \$ par jour (6 000\$), serait éligible à une réduction des ses retenues à la source d'au moins de 550 \$, soit l'équivalent de 2,00 \$ par jour. De plus, les familles à faible revenu peuvent obtenir le versement anticipé de la prestation fiscale pour revenu de travail¹⁷.
- 2) Depuis de 2005, Québec offre une option très intéressante. Il est possible de recevoir d'avance une partie du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfant. Il suffit de produire le formulaire provisoire (TPZ-1029.8). Toujours avec un revenu de 30 000 \$, ce même ménage monoparental pourrait recevoir à l'avance par versements trimestriels¹⁸ jusqu'à l'équivalent de 70% des frais de garde engagés durant l'année 2008.

En combinant les deux mesures, ce ménage monoparental aurait à payer 24 \$ par jour moins 2,00\$ (réduction des retenues d'impôt fédéral à chacune des paies) et moins 16,80\$ (24 \$ x 70%), par Québec. Le coût net par jour l'élèverait à 5,20 \$. C'est déjà moins que les 7 \$ par jour¹⁹. En prime, le ménage recevrait plus d'argent du fédéral dès juillet de l'année suivante. Selon une étude publiée par l'Institut de la Statistique²⁰, 23% des familles confiant leur enfant en garderie auraient des revenus de l'ordre de 20 000 \$ à 40 000 \$. Extrapolé sur les 200 000 en garderie à 7 \$, cela donne environ 45 000 enfants. Voilà beaucoup de familles qui devraient y penser à deux fois.

16 Le T1223 «Demande de réduire des retenues d'impôt à la source».

17 Voir la page Web: http://www.cra-arc.gc.ca/benefits/witb/faq_payments-f.html#q5

18 Les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre. Le solde serait versé lors de la production de la déclaration québécoise de revenus au début de 2009. En principe, les ménages admissibles à une combinaison de crédits (frais de garde, aide au travail et à la famille) reçoivent ont reçu leur formulaire personnalisé à l'automne précédent (2008).

19 Si on peut invoquer la complexité de la chose, le surplus d'argent vaut le travail. Investir cinq heures pour aller chercher 1 500 \$ représente 300 \$ de l'heure. C'est un bon tarif..

20 Enquête sur les besoins et préférences des familles en matière de service de garde-04, Tome 1, page 44, avril 2006. Voir note # 3.

Vous préféreriez faire garder votre enfant chez vous à la maison par une voisine digne de confiance ou un parent majeur. Ou encore il n'y a pas de place disponible à la garderie à 7\$ et devez payer plus cher en garderie privée. C'est peut-être une bonne chose pour vous. Faites des calculs²¹, vous serez peut-être financièrement gagnant. Si votre enfant est déjà en garderie à 7\$, évaluez la possibilité de l'inscrire ailleurs. Vous récolterez peut-être des centaines de dollars de plus pour votre enfant. Québec ne s'objectera pas, bien au contraire puisqu'il lui en coûte actuellement plus cher pour chaque enfant confié à un *service de garde offrant des places à contribution réduite*²².

Nos questions de départ étaient: *Les garderies à 7 \$ sont-elles une aubaine financière? Si oui, est-ce vrai pour tous les ménages? La réponse comporte plusieurs volets.*

Non! C'est une arnaque financière pour les ménages dont les revenus se situent entre 25 000 \$ et 40 000 \$. À moins que les parents soient prêts à payer plus cher pour que leurs enfants soient immerger dans le *volet éducatif*, puisque ce sont maintenant des garderies éducatives.

Oui! C'est rentable pour certaines catégories de ménages.

- Ceux ayant des revenus supérieurs à 50 000 \$.
- Ceux qui ont des revenus très faibles (moins de 26 000 \$) et qui ne paient peu ou pas d'impôt fédéral.
- Ceux qui ne sont pas admissibles au crédit et déduction pour frais de garde. Il s'agit essentiellement des couples dont un seul membre travaille, l'autre restant à la maison.
- Ceux qui ne peuvent trouver une garderie à prix raisonnables ou une gardienne qui accepte de donner son numéro d'assurance sociale. En Ontario, il peut en coûter jusqu'à 70 \$ par jour. Serait-ce le cas dans les régions limitrophes?

Oui! C'est payant pour le fédéral, très payant.
Dans tout cela, le fédéral en sort grand gagnant. Chaque fois qu'un enfant est placé dans une garderie à 7 \$ plutôt qu'à 26 \$ ou 28 \$, Ottawa reçoit un cadeau. Avec des frais plus élevés, il encaissera moins d'impôt et versera plus de prestations. Pour l'année 2008, on peut évaluer le cadeau à plus de 275 \$ millions (voir annexe 3). Selon les documents sur le déséquilibre fiscal²³, Québec perdrait 50 millions de dollars par semaine au détriment d'Ottawa. Cela équivaut à de plus de cinq (5) semaines de déséquilibre. En pour cela, Ottawa ne peut être blâmé. C'est simplement une astuce québécoise qui a fonctionné à rebours.

Prévisions 2009

Votre choix en 2008, cela aura une conséquence en 2009. Dans son budget 2008/2009, Québec annonçait une importante modification au système de crédit remboursable pour garde d'enfants. Pour les tranches de revenus familiaux ajustés variant de 46 755 \$ à 81 100 \$²⁴, le taux de remboursement

21 Sans les publier, nous avons même fait des calculs avec des frais de 34\$ par jour (8 500\$) par année. Pour un ménage monoparental, le point mort est atteint quand le revenu annuel familial est d'environ 41 000\$. On est alors ni gagnant ni perdant. Cela devait laisser de la marge si vous payez moins cher.

22 Ça coûte très cher au Québec, très cher. La preuve est évidente: aucune province n'a imité ce succès à la québécoise. Ce seul poste de dépense devrait bientôt dépasser les deux milliards.

23 L'actuel gouvernement conservateur prétend avoir définitivement réglé.

24 Il s'agit des tranches de revenus de 2008. Les chiffres exacts ne seront connus que lors de l'annonce du taux d'indexation de 2009 en décembre 2008.

restera fixe à 60%. Par la suite, il diminuera de 2%²⁵ pour chacune des nouvelles tranches. Cela signifie des économies plus substantielles pour les familles de la classe moyenne qui n'utiliseront pas les garderies à 7 \$. D'ailleurs, le site Web de Finances Québec²⁶ offre une calculatrice permettant de comparer, pour l'année 2009, le coût net pour une garderie à 25 \$ par jour à celui d'une garderie à 7 \$. C'est très clair, Québec confirme l'arnaque.

Pourquoi une telle mesure? Les garderies à 7 \$ coûtent très cher, très. Dans le même budget, le gouvernement s'engage à créer 20 000 nouvelles places d'ici 2012. Selon plusieurs, il manque déjà de places et les 20 000 nouvelles places sont et seront insuffisantes. Il faudra les besoins soient comblés par des services non subventionnés. C'est ironique puisque lors de la création du système de garderies à 5 \$ en 1997, le gouvernement imposait un moratoire. Jusqu'en juin 2002, il fut interdit de créer des places autrement que dans le cadre des CPE, en institution et en milieu familial. Par sa nouvelle mesure, Québec cherche à faire le contraire.

25 On reconnaît bien là l'approche mesquine de Québec. Pourquoi passer d'une réduction de 1% par tranche à 2%? Bien sûr avec l'actuel système, le taux était réduit à son seuil le plus bas de 26% dès que le revenu familial ajusté dépassait 85 500\$. Mais Québec, c'est Québec.

26 http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2008-2009/fr/calcul_fr.asp

Composantes des calculs

1. Nous posons comme hypothèse que dans les ménages, un seul est admissible au programme de garderie à prix réduit (7 \$) et un montant annuel de 1 200 \$ est reçu au titre de PUGE.
2. Le revenu net familial de l'année 2008 servira à déterminer les montants de la prestation fiscale fédérale pour enfant versés de juillet 2009 à juin 2010. Pour les fins de cet exercice, nous avons utilisé les montants connus de la période 2008 / 2009 et les avons indexés au taux de 2%.

Le supplément national	montants maximum	taux de réduction	seuils de revenus
Un enfant (1)	2 066 \$	12.2%	
Deux enfants (2)	3 894 \$	23.0%	
Trois enfants (3)	5 632 \$	33.3%	
Limite inférieure de revenu			21 709 \$
Limite supérieure de revenu			38 643 \$

La prestation de base

Un enfant (1)	1 333 \$	2.00%	
Deux enfants (2)	2 666 \$	4.00%	
Trois enfants (3)	4 092 \$	4.00%	
Limite inférieure de revenu			37 922 \$

3. Le revenu net familial de l'année 2008 servira aussi à calculer le remboursement de TPS versé de juillet 2009 à juin 2010. Pour les fins de cet exercice, nous avons utilisé les chiffres connus de la période 2008 / 2009 et les avons indexés au taux de 2%.

De base	247 \$		
Conjoint ou équivalent	247 \$		
Par enfant	130 \$		
Ménage monoparental	130 \$		
Réduction			
- taux		5%	
- seuil de revenu net familial			32 154\$

4. En moyenne, le coût en garderie privée non subventionnée et à la maison se situait en décembre 2007 à un peu moins de 26 \$ par jour pour un enfant âgé de 0 à de 2 ans et de 26 \$ pour un enfant âgé de deux à quatre ans. Plusieurs garderies à 7 \$ obligent les parent à payer même les jours où elles sont fermées pour cause de congés légaux ou de vacances. Cela porte souvent le total de 261 jours année. Malgré tout, nous utilisons le standard de 250 jours année, soit 50 semaines de 5 jours.

5. Depuis 1998, le maximum²⁷ de frais de garde déductibles dans le calcul du revenu net aux fins de l'impôt sur le revenu (fédéral) s'élève à:
- 7 000 \$ pour chaque enfant de moins de 7 ans;
 - 4 000 \$ pour chaque enfant âgé de moins de 16 ans.

Depuis 1999, le maximum de frais de garde admissibles au crédit remboursable au Québec s'élève à:

- 7 000 \$ pour chaque enfant de moins de 7 ans;
- 4 000 \$ pour chaque enfant âgé de moins de 16 ans.

6. Par hypothèse, le revenu des couples est partagé sur la base d'une répartition 60% - 40%. Nous n'avons pas simulé la situation des couples dont un seul membre travaille mais qui sont admissibles aux frais de garde quand l'autre conjoint étudie à temps plein, est handicapé, etc. S'il y a lieu, il suffira de consulter les tableaux des ménages monoparentaux.

7. Voici les taux²⁸ des remboursements anticipés sur frais de garde admissible encouru en 2008. Le ménage doit évaluer son revenu net familial de l'année 2008.

Taux du crédit anticipé	De	Moins de
75%	1	30 795
70%	30 795	36 485
65%	36 485	42 195
60%	42 195	47 895
55%	47 895	53 600
etc.		
26%		taux minimum

²⁷ Cette limite passe à 10 000 \$ dans le cas d'enfants handicapés.

²⁸ Sur le site WEB de Revenu Québec, on peut trouver une version active du formulaire prescrit TPZ-1029.8.F. Il suffit le remplir directement à l'écran et l'imprimer. C'est simple et rapide. Revenu Québec se chargera d'effectuer les calculs. Plus tard, on vous émettra un Relevé 19 pour faciliter la production de votre déclaration de revenus. .
http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tpz/tpz-1029_8_f.asp

Annexe 2

Taux de crédit remboursable au titre de frais de garde

Taux du crédit	De	Moins de	Taux du crédit	De	Moins de
75%	1	30 795	50%	58 160	59 305
74%	30 795	31 930	49%	59 305	60 440
73%	31 930	33 075	48%	60 440	61 580
72%	33 075	34 210	47%	61 580	62 720
71%	34 210	35 350	46%	62 720	63 860
70%	35 350	36 485	45%	63 860	65 000
69%	36 485	37 635	44%	65 000	66 145
68%	37 635	38 775	43%	66 145	67 280
67%	38 775	39 910	42%	67 280	68 420
66%	39 910	41 045	41%	68 420	69 555
65%	41 045	42 195	40%	69 555	70 700
64%	42 195	43 330	39%	70 700	71 845
63%	43 330	44 475	38%	71 845	72 975
62%	44 475	45 610	37%	72 975	74 120
61%	45 610	46 750	36%	74 120	75 255
60%	46 750	47 895	35%	75 255	76 405
59%	47 895	49 025	34%	76 405	77 535
58%	49 025	50 165	33%	77 535	78 680
57%	50 165	51 320	32%	78 680	79 820
56%	51 320	52 455	31%	79 820	80 965
55%	52 455	53 600	30%	80 965	82 100
54%	53 600	54 740	29%	82 100	83 240
53%	54 740	55 875	28%	83 240	84 375
52%	55 875	57 020	27%	84 375	85 535
51%	57 020	58 160	26%	85 535	et plus

Le gain pour Ottawa

Les provinces prétendent que l'argent est à Ottawa et qu'elles font face à une croissance effrénée des dépenses. Le nombre exact de places disponibles n'est jamais facile à déterminer exactement. Il évolue mensuellement. Le site Internet²⁹ du ministère *Famille et aîné* assure qu'au 31 mars 2008, on comptait 4 750 place en garderies non subventionnées et 201 166 places en garderie à contribution réduite. Ces dernières se répartissaient comme suit:

77 165	CPE installation.
88 771	CPE en milieu familial.
35 230	Garderie conventionnée (privée).

Plutôt que subventionner directement les garderies, Québec aurait pu opter pour subventionner les parents. Plutôt qu'une déduction fédérale de 1 750 \$, les parents en auraient eu une plus élevée, jusqu'au maximum permis [7 000\$]. Le fédéral sort donc grand gagnant du programme actuel. À chaque fois qu'un enfant est placé dans une garderie à 7 \$ plutôt qu'à plein tarif, Ottawa reçoit un *cadeau*: Il encaissera plus d'impôt et versera moins de prestations.

L'évaluation exacte des gains du fédéral varie selon deux variables non connues: le niveau de revenu des parents et le nombre d'enfants des familles. Comme il s'agit d'un système de type universel, ces données ne sont pas colligées lors de l'inscription des enfants. Toutefois, une étude publiée en avril 2006 par l'Institut³⁰ de la statistique nous permet de modéliser une simulation.

L'augmentation d'impôt fédéral variera du taux le plus faible³¹ (12,7%) au taux le plus élevé (24,2%) quand le revenu dépasse 118 000 \$. Nos simulations montrent des chiffres variant entre 400 \$ à plus de 1 000 \$ quand les frais de garde sont de 24 \$ par jour. Sauf lorsque le parent se situe dans une tranche de revenu très faible, il y aura toujours un gain fédéral au titre de l'impôt. Les réductions des prestations fiscales pour enfants et du crédit pour TPS sont plus difficiles à cerner. Les limites de revenus et les taux de réduction sont fort multiples. Depuis 2008, Ottawa économisera sur les versements de la prestation fiscale pour revenu de travail (PFRT).

Pour l'année 2008, nous estimons que les 201 000 places en garderie à 7 \$ procurent à Ottawa un gain minimum de 300 millions de dollars (300 000 000 \$). Le chiffre est probablement plus élevé car nos estimations sont basées sur des hypothèses très (TRÈS) conservatrices.

29 <http://www.mfa.gouv.qc.ca/services-de-garde/portrait-des-services-de-garde/places-en-services-de-garde/>

30 Voir note 3. Le sondage a eu lieu en 2004.

31 Compte tenu de l'abattement d'impôt accordé aux résidents du Québec.

Extrait de l'IN-103 (Québec)

Le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

- Les frais payés à un centre d'éducation préscolaire, sauf une place à contribution réduite.
- Les frais payés à un jardin d'enfants, (anciennement appelé pré-maternelle), sauf une place à contribution réduite.
- Les frais payés à un atelier éducatif pour enfants d'âge préscolaire uniquement (équivalent au jardin d'enfants), sauf une place à contribution réduite.
- Les frais payés à une maternelle, sauf une place à contribution réduite.
- Les frais payés à une maternelle garderie, sauf une place à contribution réduite.
- Les frais payés à un centre de loisirs municipal pendant les vacances scolaires.

Extrait de la T778 (fédéral)

Déduction pour frais de garde d'enfants

Vous pouvez déduire les frais de garde d'enfants que vous avez payés aux personnes ou établissements suivants:

- Un particulier qui fournit des services de garde d'enfants.
- Les pré-maternelles ou les garderies.
- Les établissements scolaires, pour la partie des frais qui se rapporte aux services de garde d'enfants.
- Les camps de jour ou les écoles de sports de jour dont le but premier est la garde des enfants (un établissement offrant un programme sports-études n'est pas une école de sports).
- Les colonies de vacances, les pensionnats ou les écoles de sports offrant des services d'hébergement [sous réserve de maximums hebdomadaires].